

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 26 Votants : 26

Le 18 DECEMBRE 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, M. ROGER Mickaël, M. MESTRES François, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, M. RENAULT Joël, M. LEMOUSSU Bernard, M. SALLES Daniel, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. BOULAY Didier, M. HILI Damien, Mme MARIE Christelle, M. DANGUY Sébastien, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, Mme LEPROVOST Séverine, Mme GERY Camille, conseillers.

Absents excusés : Mme JEHAN Nadia, Mme HILLIOU Evelyne, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HUARD Patrick, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, Mme HEUZÉ Séverine.

Pouvoirs : Mme JEHAN Nadia JEHAN à Adrien JEHENNE, Louis-René de la PERRAUDIERE à Séverine LEPROVOST, Jean-Claude DESMASURES à Sébastien DANGUY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH à Elisabeth LEFRANC, Patrick HUARD à Didier BOULAY, Evelyne HILLIOU à Bernard LEMOUSSU.

Secrétaire de séance : Magali HARIVEL

### Gestion des biens immobiliers de la Commune

L'Etat, via le service de publicité foncière des impôts demande aux communes, de déclarer leurs biens en propriété et l'historique des achats et ventes, et cela avant janvier 2026. La demande des listes de biens a été faite auprès du service de la publicité foncière à Avranches en juin, cela représente plus de 200 lignes à contrôler (suivi des ventes et achats de foncier par la Mairie de Sourdeval, par la Mairie de Vengeons, par les CCAS ainsi que les transferts des biens de ces 4 entités vers la Commune nouvelle et le CCAS unique).

Un agent du service de publicité foncière à la retraite propose de réaliser cette prestation pour le compte des communes qui la sollicite. La prestation consiste à assister la Mairie dans l'établissement des actes administratifs. Un modèle d'acte réglementaire sera défini pour les biens de la commune et un modèle d'acte pour les biens des CCAS ainsi que les effets relatifs de tous les biens bâtis ou non bâtis. La prestation prévoit l'accompagnement pour remplir les actes. Les actes sont reçus par Monsieur le Maire et il conviendra de nommer une personne pour représenter chaque personne morale. Un modèle de délibération pour nommer les représentants sera également fourni.

Coût estimatif de la prestation : 2500€ HT pour la commune de Sourdeval (TVA non applicable) et 500€ pour le CCAS.

En cas de non réalisation de cette déclaration, des pénalités journalières seront appliquées à compter de janvier 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis et les actes qui en découleront.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 18 décembre 2025.

Le Maire,  
Adrien JEHENNE

La secrétaire de séance  
Magali HARIVEL  


